



## MUNICIPALITE DE 1552 TREY

Syndic (026) 668 12 06

Secrétaire (026) 668 29 35

Administration communale, Place du Collège 1, 1552 Trey

### La Municipalité au Conseil Général de Trey

### Arrêté d'imposition 2019

### Préavis Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La Municipalité a l'avantage de soumettre à votre approbation l'arrêté d'imposition pour l'année 2019, adopté dans sa séance du 10 septembre 2018.

La Municipalité a décidé de n'apporter aucun changement par rapport à l'impôt cantonal de base, soit de laisser son taux d'imposition à 80 %.

Malgré une bonne année comptable 2017, la dette de la commune est toujours importante. La réfection du réseau d'eau potable entrainera de lourdes charges dues aux emprunts qui seront contractés.

En conclusion, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, de bien vouloir adopter l'arrêté d'imposition 2019 tel qu'il vous est présenté.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :   La Secrétaire : 

Trey, le 13 septembre 2018